

TOTAL EXPLORATION & PRODUCTION CONGO

PROJET DE RAPPORT D'AUDIT PETROLIER

CPP -LIKOUALA

EXERCICE 2004

A- LIMITATION DE NOS TESTS SUR L'ETABLISSEMENT MOYENS COMMUNS

Les différentes natures de coûts suivantes ont été catégorisées comme faisant partie de l'Etablissement Moyens Communs:

| Nature des coûts | Type de coûts | | | | | Montants Moyens communs (USD) |
|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|------------------------------|---|--|-------------------------------|
| | Autres frais de production | Autres travaux de développement | Frais courants de production | Frais de transport, stockage et traitement production | Travaux de surface et Work-Overs développement | |
| Accessoires contrat hélicoptère | | | | | 23 653,44 | 23 653,44 |
| Affrètement à LT de navire de soutien | | | 2713,57 | 9712,66 | 714012,91 | 726439,14 |
| Affrètement Navires d'hébergement | | | | 5 800,00 | 390 652,00 | 396 452,00 |
| Affrètement spot de navire de soutien | | | 123 930,00 | | | 123 930,00 |
| Aliments et boissons | | | | | 120,85 | 120,85 |
| Assistance EP (Demandes de Services) | 30,31 | -45 226,58 | 30 060,52 | | 15 325,43 | 189,68 |
| BAT EXPLOIT NORMAN MAC CALL | | | 277 899,34 | | | 277 899,34 |
| BAT EXPLOIT SURF 140-160-180 | | | 560752,70 | | | 560 752,70 |
| BAT EXPLOIT VEDETTE 251-252 | | | 512840,42 | | | 512 840,42 |
| BATEAU TERMINAUX AJAX | | | 0,00 | | | 0,00 |
| CSTOR EXPLOITATION AUTRES DEPENS | | | 18981,86 | | | 18 981,86 |
| DEPT FORAGE | | | 144 488,64 | | 460 404,48 | 604 893,12 |
| DEPT OP GEOSCIENCES | | 0,00 | 60 622,85 | | 0,00 | 60 622,85 |
| DEPT PERFORMANCE PUIITS | | | 489 078,98 | | | 489 078,98 |
| DEPT TRAVAUX | 59 251,92 | 28 638,42 | 619 182,56 | 13 825,45 | 102703,33 | 823 601,68 |
| DOPE LOGISTIQUE | | | 7 780,43 | 596,70 | 45318,99 | 53 696,12 |
| ET RECCUR INFORM | | 70,94 | 75 324,05 | | 3 581,64 | 78976,63 |
| ETUDES DT RECURENTE EXPLOITATION | | | 67748,34 | | | 67748,34 |
| ETUDES DT RECURENTES DEX | | 0,00 | 5411,36 | | 0,00 | 5411,36 |
| ETUDES DT RECURENTES FORCOM | | | 8368,81 | | 26 666,72 | 35 035,53 |
| ETUDES EP RECURENTES GISEMENT | | | 0,00 | | | 0,00 |
| Fournitures - électricité | | | 817624,08 | | | 817 624,08 |
| Fournitures d'habitation | | | 168,80 | | | 168,80 |

| | | | | | | |
|--|------------|-----------|--------------|-------------|-------------|---------------|
| Fournitures techniques/matières consomma | | | 2396,75 | | | 2396,75 |
| FR EVACUATION 16" | | | | 172 679,25 | | 172 679,25 |
| FR EVACUATION DJENO | | | | 817999,15 | | 817 999,15 |
| FRAIS GENERAUX | 22991,53 | 21 626,74 | 570206,19 | 12 680,85 | 242 147,24 | 869652,55 |
| FRAIS SUR ACHAT DIRECT | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Ges QV MAYA | | | 35,79 | | | 35,79 |
| GMC EXPLOITATION R2 | | | 899 452,88 | | | 899 452,88 |
| GMC EXPLOITATION R5 | | | 71 796,64 | | | 71 796,64 |
| HELICOPTERES | | | 6053,65 | | | 6 053,65 |
| Honoraires de conseil fiscal | 29,13 | | | | | 29,13 |
| ICI par champs | 1 503,15 | 1 696,85 | 44738,93 | 4254,75 | 18999,10 | 71192,78 |
| INSPECTION | | | 232478,32 | | | 232 478,32 |
| MAINTENANCE | | | 406 002,58 | | | 406 002,58 |
| Maintenance R2 Personnel | | | 642538,54 | | | 642 538,54 |
| MANUTENTION | | | 174103,00 | | 23213,74 | 197316,74 |
| Opération Methodes | | | 144 805,89 | | | 144805,89 |
| Personnel- Indemnité Repas | 656,92 | | 380,30 | 74,60 | 1635,87 | 2747,69 |
| Personnel contracté organique | | | 258,28 | | | 258,28 |
| Personnel intérimaire | | | 5 518,45 | | 15751,09 | 21 269,54 |
| PROJET INSTRUMENTATION | | | 104036,06 | | | 104 036,06 |
| Projet OPERCAP ETUDE CELERANT | | | 1386,74 | | | 1386,74 |
| QVMAYA | | | 1 469 574,05 | | | 1 469 574,05 |
| Relations Publiques | 3 163,43 | | | | | 3 163,43 |
| Rémunér transitaires aériens / maritimes | | 436,11 | 1 957,47 | 492,08 | 6 897,00 | 9 782,66 |
| Service assistance Sites | | | 18041,07 | | | 18041,07 |
| Services divers | 107 034,54 | | | 278 000,00 | | 385 034,54 |
| Services postaux | | | 120,28 | | | 120,28 |
| SITES SUD | | | 3418711,05 | | | 3418711,05 |
| Transport sur achat (aérien) | | | 4 004,80 | | | 4 004,80 |
| Transport sur achat (terrestre) | | | 3 242,39 | | | 3 242,39 |
| Transports administratifs | 2 062,68 | | 106,12 | | | 2 168,80 |
| Grand Total | 196 723,61 | 7 242,48 | 12044923,53 | 1316 115,49 | 2091 083,83 | 15 656 088,94 |

Ces natures de coûts se déversent dans le CPP LIKOUALA par famille analytique, et ont été analysés dans les paragraphes suivants dans la version développée du Rapport LIKOUALA 2004 :

| Type de coûts | Montants moyens communs (USD) | Référence dans le Rapport |
|---|-------------------------------|---------------------------|
| Autres frais de production | 196723,61 | |
| Autres travaux de développement | 7 242,48 | 1.2.2 |
| Frais courants de vroduction | 12044923,53 | 2.1.1 |
| Frais de transport, stockage et traitement production | 1316115,49 | 2.2.1 |
| Travaux de surface et Work-Overs développement | 2091 083,83 | 1.2.1.1 |
| Grand Total | 15 656 088,94 | |

Notre approche pour la validation de l'imputation des charges de l'Etablissement Moyens Communs aux comptes analytiques (EOTP) a ainsi été définie:

- . Demande de la balance générale du terminal de Djeno et des autres sections comptables de l'Etablissement Moyens Communs: cette balance nous aurait permis d'avoir une vue d'ensemble de l'Etablissement Moyens Communs avant le déversement de ses composantes dans les coûts pétroliers. C'est aussi à partir de ces grands livres que nous aurions pu faire des tests de validation en amont de la réalité, la correcte évaluation et la correcte imputation de ces charges plus tard appelées à devenir des coûts pétroliers.
- . Sélection de quelques natures de coûts de cet Etablissement, et demande des grands livres afin d'avoir un aperçu global des charges concernées; nous avons demandé les grands livres avant et après déversement, afin de valider la correcte imputation de ces charges selon la règle adoptée par TEP Congo;
- . Demande des clés de répartition des différentes natures dans la comptabilité analytique: pour certaines natures, ces clés de répartition nous ont été communiquées, mais leur intérêt était dérisoire face au refus de TEP Congo de nous fournir les grands livres des différentes natures et centres de coûts.

- . Analyse des impacts d'un choix d'unités d'œuvres pour certains coûts (frais de fonctionnement, intérêts sur capitaux investis, tout le terminal de Djeno, etc.) plus réalistes par rapport au contenu de ces centres.

Nous n'avons pas pu mettre en œuvre l'ensemble de ces diligences du fait de la différence d'interprétation entre TEP Congo et nous-mêmes, d'un certain nombre d'articles de la convention d'établissement et des contrats de partage de production. TEP Congo nous a expliqué en substance que les charges indirectes que nous retrouvons dans les coûts pétroliers seraient regroupés dans un Etablissement Moyens Communs audité par l'administration fiscale et exclu de fait du champ de l'audit des Coûts pétroliers.

Selon les représentants de TEP Congo, les informations que nous avons demandées concernant les établissements Moyens Communs relèvent de la procédure comptable annexée au contrat de partage de production qui ne paraît pas applicable à l'Etablissement Moyens Communs et que par conséquent, nos demandes vont au-delà du cadre de notre mandat, car selon eux, ces Etablissements Moyens Communs ne font pas partie des coûts pétroliers dans la mesure où ces derniers sont régis par un régime de concession résultant de l'article 6.2 de l'avenant N° 9 à la Convention d'établissement de 1968.

D'après notre compréhension des contrats et de l'objet des termes de référence de notre mission, ces charges communes qui sont en réalité des charges indirectes, constituent des coûts pétroliers à part entières. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu mener à terme nos diligences susmentionnées en vue de la validation de la réalité, la correcte évaluation et le correct déversement des charges indirectes dans les coûts pétroliers. En raison de la non obtention des grands livres de ces comptes et des pièces justificatives y afférentes, nous n'avons pu mener que des tests sur le processus de déversement de ces frais dans les coûts pétroliers. Et parfois, même ce test de validation du processus de déversement n'a pu être mené faute de documents.

Pour nous convaincre de la correcte ventilation des charges relevant de cet Etablissement, TEPC nous a présenté le 26/10/2006 au soir les rapports KPMG intitulés « Rapport relatant les constatations sur l'allocation des coûts des services de transport, de traitement et de stockage du terminal de Djeno » et le « Rapport relatant les constatations sur l'allocation des coûts des opérations de fourniture de moyens et de services inscrits dans l'Etablissement Moyens Communs» pour les deux exercices.

Notons d'emblée que l'objet de la mission de KPMG dans cette certification n'est ni un audit au sens des normes ISA, ni même un examen limité; il s'agit plutôt d'un service connexe à l'audit régi par l'International Standard on Related Services qui n'est pas destiné à apporter une quelconque assurance sur la réalité et la correcte évaluation des charges imputées dans les coûts pétroliers. KPMG l'affirme d'ailleurs dans son rapport: «nous ne pouvons donner l'assurance que les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un examen limité des états financiers selon les normes Internationales d'Audit ou d'Examen limité, ont tous été identifiés ». Dans les deux rapports, KPMG se contente de certifier que les frais généraux et les frais des Etablissements Moyens Communs se sont déversés sans erreur dans les balances analytiques de coûts pétroliers.

Les Rapports de KPMG n'apportent rien de nouveau au problème de fond soulevé par les Etablissements Moyens Communs. Au demeurant, nous avons pu de nous-mêmes, dans certains comptes de Moyens Communs, nous assurer que les déversements des charges ont été corrects.

TEPC est régulièrement soumis à des audits de la part de ses commissaires aux comptes et des associés, et la République aurait pu se contenter de leurs rapports s'il ne s'agissait que de se prononcer sur le correct déversement des Moyens Communs.

Notre question lancinante, et qui reste sans réponse malgré les rapports KPMG, est de savoir si les frais ainsi transférés dans les coûts pétroliers sont réels, justifiés et correctement évalués. En l'absence d'un audit intégral sur ces Moyens Communs, et du fait de cette limitation, nous émettons une réserve générale sur la réalité et la correcte évaluation et

conformité des charges imputées aux coûts pétroliers. Pour le CPP LIKOUALA, l'impact de cette limitation est de \$ 15 656 088,94 en 2004.

B. AUTRES EXCEPTIONS ET ANOMALIES CONSTATEES LORS DE NOS TRAVAUX

1. DOCUMENTS DEMANDES ET NON REÇUS

NEANT.

2. ECARTS CONSTATEES ET INCERTITUDES

2.1 Achats de gasoil

Les dépenses de gasoil affectées au CPP Likouala s'élèvent à \$ 259 014,52 à la clôture de 2004.

Nous avons validé la réalité et la correcte évaluation de ces achats de gasoil par l'intermédiaire des factures, des bons de commande et des bons de livraison. En revanche, bien qu'ayant reçu la ventilation des consommations de gasoil en quantités pour chaque navire, nous n'avons pu valider la correcte évaluation et imputation des consommations de gasoil affectées au CPP Likouala car les clefs de répartition de ces consommations, et la valorisation des quantités consommées par chaque navire ne nous ont pas été fournies.

En l'absence des données sur les coûts unitaires du gasoil consommé et des clefs de répartition utilisées, nous ne pouvons nous prononcer quant à la correcte imputation des consommations de gasoil affectées dans le CPP Likouala au cours de l'année 2004 pour un montant total de \$ 259 014,52.

2.2 Frais d'assistance générale

Une comparaison entre les frais d'assistance générale calculés par nos soins sur la base des informations reçues et les frais d'assistance générale comptabilisés par TEP Congo fait ressortir un écart de \$ 50 391,33 résumé dans le tableau ci-joint:

| N | Coûts pétroliers hors Assistance générale | Assistance générale évaluée par CAC | Assistance générale TEP | Ecart |
|---------------|---|-------------------------------------|-------------------------|-----------|
| développement | 7 147 057,06 | 21 441 171 | 21 027 252 | 413 919 |
| exploitation | 182 581 617,77 | 54 774 485 | 501 492 71 | 462 521,4 |
| C035 | 25 405 218,83 | 762 156,56 | 711 765,23 | 50 391,33 |

Cet écart résulte d'une différence dans les bases de calcul des frais d'assistance générale utilisées par TEP Congo, et dont les détails ne nous ont pas été communiqués. En effet, étant donné que nous utilisons les mêmes indices d'actualisation et les mêmes taux, il est évident que tout écart dans le résultat final ne peut que provenir d'une différence des bases de calcul, TEP Congo déduisant des éléments autres que les frais d'assistance générale pour obtenir son assiette de calcul des frais d'assistance générale. Cette assiette ne nous ayant pas été communiquée, nous ne pouvons nous prononcer sur la correcte évaluation des frais d'assistance générale récupérés.

2.3 Stocks et variations de stocks de matériels et fournitures

- o Absence de procès verbal d'un inventaire physique des stocks au cours de l'exercice

En pnnCipe, la procédure comptable du CPP permet à l'opérateur d'effectuer une prise d'inventaire partielle ou complète dans la période de l'année qui lui convient, et d'en conserver un procès-verbal. La République, sur sa demande, a le droit d'y assister. Nous n'avons pas obtenu de document prouvant qu'une telle prise d'inventaire a eu lieu en 2004 ou en 2005. En outre, aucune réconciliation n'a lieu entre les stocks théoriques tels qu'ils

9
apparaissent sur l'état des inventaires qui nous a été présenté, et l'état des inventaires résultant des inventaires physiques, si jamais celui-ci a eu lieu. Par conséquent, nous ne pouvons nous prononcer sur l'exhaustivité, la réalité et correcte évaluation des stocks qui ont été déclarés pour la clôture de chacun des deux exercices.

o **Sous-évaluation systématique des stocks**

Pour illustrer la méthode de comptabilisation des entrées et des sorties de stocks, suite au contrôle effectué, TEPC nous a fourni quelques bons de réception (entrée des marchandises) accompagnés de bons de livraison et de factures. Nous avons ainsi pu vérifier que les quantités comptabilisées comme entrée de stocks sont réelles. En revanche, au cours de ce contrôle, nous avons aussi remarqué que les stocks sont valorisés uniquement sur la base du montant de la facture, sans tenir compte des frais d'approche et autres charges connexes qui, selon les principes comptables généralement admis, devraient toujours être intégrés dans la valorisation des stocks.

Concrètement, sur 4 livraisons testées sur 4 articles (nous en avons demandé 43, mais TEPC ne nous a fourni que 4), nous avons constaté que la valeur d'entrée en magasin des stocks est la valeur de la marchandise qui apparaît sur la facture de l'exportateur, et ce indifféremment que la vente soit sur une base EXW, CFR, CrF ou même locale.

L'absence de variation entre le prix des articles à l'entrée dans le magasin et le prix des articles sur la facture de l'exportateur signifie que TEPC passe en charges de l'exercice courant tous les frais d'approche de l'exercice. Cette pratique est contraire aux principes comptables généralement admis, à l'instar de OHADA qui stipule que:

« Les marchandises, matières premières, fournitures et emballages achetés sont entrés en stocks au prix d'achat majoré éventuellement des frais accessoires d'achat (coût direct d'achat), sous déduction des ristournes, rabais et remises obtenus des fournisseurs lorsque leur affectation aux stocks est possible.

Le coût direct d'achat comprend:

le coût d'achat arrivée frontière (C.A.F.), auquel s'ajoutent les frais accessoires pour services rendus en dehors du territoire national, tels que : frais de transport maritime, frais d'assurance-transport, frais de transit, commissions et courtages dus à des entreprises situées à l'étranger;

les frais d'achat postérieurs à l'entrée sur le territoire national, tels que: droits de douane, frais de transport et d'assurance de la frontière au magasin, frais de transit, commissions et courtages dus à des entreprises situées sur le territoire national. Les déchets, rebuts et produits de la récupération sont entrés en stocks au cours du jour à la date d'entrée en stocks ou à la valeur probable de réalisation. »

En raison du retard considérable observé par TEPC dans la production des documents demandés, et de l'insuffisance des justificatifs lorsqu'ils sont fournis, nous n'avons pas eu les éléments nécessaires pour quantifier l'impact de cette sous-évaluation des stocks et donc d'une surévaluation des frais d'approches comptabilisés comme coûts d'exploitation de la période.

2.4 Récupération des coûts pétroliers

- o Incertitude sur les reports à nouveau des exercices antérieurs

N'ayant pas eu accès aux états de récupération des coûts pétroliers de l'exercice 2003 hors du périmètre de notre audit, nous ne pouvons nous prononcer sur les soldes d'ouverture des reports de coûts pétroliers de l'exercice 2004. Ces coûts sont récapitulés sur le tableau suivant:

*Voir
le RC*

| Report à nouveau des coûts pétroliers à l'ouverture 2004 | | | | |
|--|--------------|---------------|-------------|------------|
| | Exploitation | Développement | Exploration | Somme |
| LIKOUALA | 0,00 | 177 792,66 | 0,00 | 177 792,66 |

- o Transfert en provenance ou à destination des permis associés et d'autres permis

Au cours de l'exercice 2004, le permis Madingo a ainsi transféré \$ 16 millions dans les permis associés PNGF et PEX, pour lesquels nous n'avons aucun justificatif, comme le montre le tableau suivant:

À) f_{...} v.~
 ».. \-C,~M ~
 t-t'''- (~'v, ((.t

| Transferts de Madingo vers les Permis Associés en 2004 | | | |
|--|--------------|--------------|---------------|
| T1 | 5 043 750,93 | 5 142 794,83 | 10 186 545,76 |
| T2 | 816 104,86 | 435 068,20 | 1 251 173,06 |
| T3 | 1 410 883,09 | 501 993,75 | 1 912 876,84 |
| T4 | 1 432 449,57 | 2 100 066,34 | 3 532 515,91 |
| | 8 703 188,45 | 8 179 923,12 | 16 883 111,57 |

- 2) *conditionner la stabilité p... de charges transférées depuis*
 o Rapprochement entre l'état des coûts pétroliers récupérés par le groupe contracteur et la comptabilité de l'opérateur.

Nous avons constaté un écart de \$ 2.009.611,84 entre les coûts propres Likouala SA récupérés et les coûts propres LIKOUALA SA comptabilisés en CN36. L'écart de \$ {, 2.009.611,84 représente les coûts propres LIKOUALA SA de l'exercice 2003 récupérés en 2004. Aucune raison ne nous a été fournie sur les raisons de ce décalage temporel observé sur la cadence des récupérations de coûts pétroliers. Par ailleurs, aucune preuve ne nous a été fournie sur le caractère éligible des coûts pétroliers ainsi récupérés.

- o Rapprochement entre les quantités déclarées dans les états de récupérations des coûts pétroliers et les quantités déclarées dans les bilans matières mensuels

Le but de cet exercice était de contrôler la concordance entre les différentes informations qu'envoie TEP Congo à l'Etat au cours d'une période donnée.

Nous avons constaté un écart global de 163749 barils entre les deux états produits par TEP Congo. Selon les explications obtenues de TEP Congo, les quantités sur les bilans matières sont correctes et sont les seules qui font foi. «Elles sont conformes à la répartition officielle de la production par catégorie de droits communiquée à la RC en vertu de l'article 28 de la Procédure comptable du CPP ». D'un autre côté, tout en admettant que les quantités déclarées sur les états de récupération des coûts pétroliers LIKOUALA ne sont pas correctes, TEP Congo précise bien que les déclarations de coûts pétroliers sur LIKOUALA sont elles aussi correctes. Les déclarations des quantités figurant sur les états de récupérations des coûts pétroliers ne sont pas correctes, mais selon TEP Congo, ces quantités n'ont aucune incidence sur la répartition officielle dans la mesure où seuls les bilans matières dans ce domaine font foi. Nous avons pris acte de ces affirmations, tout en maintenant que pour la bonne forme, il est tout de même préférable à tout instant de veiller à une concordance parfaite sur les chiffres communiqués à la République.

- o Rapprochement entre les récupérations monétaires de coûts pétroliers figurant sur les états de récupération' de coûts pétroliers et la valorisation des coûts pétroliers figurant sur les bilans matières

La comparaison entre d'un côté la valeur des coûts pétroliers récupérés sur le CPP Likouala, et la valorisation du Cost ail déclaré dans les bilans matières, de l'autre, a fait ressortir un écart de \$ 7 275 651,72

Au lieu de récupérer l'équivalent de \$ 28 millions, le groupe contracteur a donc récupéré \$ 35,7 millions, ce qui constitue une diminution induite du Profit Oil au préjudice de l'Etat. TEP Congo reconnaît l'existence d'un problème au niveau de la valorisation du Cost ail LIKOUALA, et explique les écarts constatés de la manière suivante:

« Le partage de la production s'est fait:

au prix fiscal jusqu'à août 2004 inclus.

de septembre 2004 à septembre 2005, il s'est fait chaque mois en partie au prix de "couverture" inférieur au prix fiscal et en partie au prix fiscal. L'écart entre les volumes de droits de la RC calculés selon cette méthode et les droits de la RC au prix fiscal a été réglé en cash à la RC en décembre 2005 par valorisation des écarts au prix fiscal de chacun des mois considérés.

Puis à partir d'octobre 2005 le partage s'est à nouveau fait au prix fiscal. »

Handwritten notes:
 Pour...
 à la RC
 en décembre 2005
 par valorisation
 des écarts au prix fiscal
 de chacun des mois
 considérés.
 Puis à partir d'octobre 2005
 le partage s'est à nouveau
 fait au prix fiscal. »

Cf Pour nous permettre de valider ces assertions, il nous faut recueillir auprès de TEP Congo l'état de rapprochement entre la valorisation au prix de couverture, mois par mois, et l'état de valorisation au prix fiscal, et faisant ressortir, à quantités identiques, un gap en espèces équivalant au montant relevé ci-dessus, et qui aurait été réglé en espèces à l'Etat congolais en décembre 2005. En attendant cette analyse, nous concluons sur une réserve sur le Cost Oil LIKOUALA.

2.5 Rapprochement entre réalisations budgétaires et comptabilité analytique

Nous avons constaté des écarts globaux de USD 2.009.000 entre le total des réalisations sur le budget mentionné au comité de gestion et le montant des coûts pétroliers correspondants dans la comptabilité pétrolière. Ces écarts sont synthétisés sur le tableau ci-dessous:

| | | | |
|----------------------------------|-------|--------|------|
| Frais d'Exploration/Appréciation | 0 | 0 | 0 |
| Frais de Développement | 7357 | 7731 | 374 |
| Frais de d'Exploitation | 18549 | 18175 | -374 |
| Frais Propres TOTAL E&P | 2660 | 4669 | 2009 |
| Variation de Stocks | 0 | 0 | 0 |
| Frais divers | 211 | 211 | 0 |
| TOTAL | 26117 | 30 786 | 2009 |